



Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 04/10/2022
ID : 063-200071199-20220927-CCPL_2022_110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : 20 septembre 2022
Date d'affichage : 20 septembre 2022

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Luc CHAPUT, Jérôme GIBOIN (suppléant de Didier CHASSAIN), Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Fabienne GASTON
Pierre LYAN a donné pouvoir à Loïc CHATARD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Laurent PLANCHE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Didier CHASSAIN

Absents :

Stéphane CHABANON, Catherine CUZIN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2022-110 : PCAET - LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA REALISATION
D'AUDITS ENERGETIQUES DES LOGEMENTS PUBLICS**

Rapporteur : Luc CHAPUT

Le PCAET de la communauté de communes Plaine Limagne prévoit la réalisation d'audits énergétiques sur les logements communaux. Dans ce cadre, les communes ont été consultées pour identifier les logements qu'elles souhaiteraient voir bénéficier de ces audits. Elles ont ensuite délibéré pour intégrer le groupement de commande nécessaire au lancement d'une consultation visant le recrutement d'un prestataire en charge de la réalisation des diagnostics.

51 logements ont été identifiés sur 12 communes de Plaine Limagne.

Liste des logements identifiés :

AIGUEPERSE - 23	Ancienne mairie 1
	Ancienne mairie 2
	Ancienne mairie 3
	Ancienne mairie 4
	Ancienne mairie 5
	Ancienne mairie 6
	Ancienne mairie 7
	Grande Rue 1
	Grande Rue 2
	Grande Rue 3
	Grande Rue 4
	Grande Rue 5
	Rue du Bureau 1
	Rue du Bureau 2
	Rue du Bureau 3
	Michel de l'Hospital
	Gendarmerie 1
	Gendarmerie 2
	Gendarmerie 3
	Gendarmerie 4
	Gendarmerie 5
	Gendarmerie 6
	Gendarmerie 7
AUBIAT - 1	Logement communal "Ancien Presbytère"
BAS-ET-LEZAT - 2	Logement communal 1 (Ancienne école)
	Logement communal 2 (Ancienne école)
BEAUMONT-LES-RANDAN - 2	Maison 2
	Maison 3
EFFIAT - 1	Logement communal 1
LUZILLAT - 2	Logement communal 1
	Logement communal 2
MARINGUES - 6	Logement stade
	Logement social
	Logement école 1
	Logement école 2
	Logement école 3
	Logement ADC Paroisse
MONS - 2	Logement de l'école
	Logement au-dessus fonds de commerce
PLAINE LIMAGNE - 4	Logement MNL
	Logement Trésorerie
	Logement RAM 1
	Logement RAM 2
SAINT-AGOULIN - 3	Logement communal 1
	Logement communal 2
	Logement communal 3
SAINT-DENIS-COMBARNAZAT - 1	Logement communal "Mairie"
SAINT-PRIEST-BRAMEFANT - 2	Logement au-dessus de la mairie - 1 ^{er} étage
	Logement au-dessus de la mairie - 2 ^e étage
VENSAT - 1	Logement communal 1
	Logement communal 2

Le marché sera dit « à bons de commandes », afin de pouvoir maximiser le financement des diagnostics. Ainsi, le montant total du marché est estimé à 30 600 €.

Le département du Puy-de-Dôme financera 50 % du coût des audits. Plaine Limagne se chargera d'avancer le coût des diagnostics et de percevoir la subvention du département. La commune reversera à Plaine Limagne le reste à charge correspondant aux nombres de logements qu'elle a intégrés à l'action, subvention déduite.

Plan prévisionnel de financement HT :

Nature des dépenses liées au projet	Montant des dépenses	Recettes	Montant	%
Investissement	30 600 €	Communes et Plaine Limagne	14 100 €	46 %
Diag Aigueperse (23)	13 800 €	Reste à charge Aigueperse	6 900 €	23 %
Diag Aubiat (1)	600 €	Reste à charge Aubiat	300 €	1 %
Diag Bas-et-Lezat (2)	1 200 €	Reste à charge Bas-et-Lezat	600 €	2 %
Diag Beaumont-lès-Randan (2)	1 200 €	Reste à charge Beaumont-lès-Randan	600 €	2 %
Diag Effiat (1)	600 €	Reste à charge Effiat	300 €	1 %
Diag Luzillat (2)	1 200 €	Reste à charge Luzillat	600 €	2 %
Diag Maringues (6)	3 600 €	Reste à charge Maringues	1 800 €	6 %
Diag Mons (2)	1 200 €	Reste à charge Mons	600 €	2 %
Diag Saint-Agoulin (3)	1 800 €	Reste à charge Saint-Agoulin	900 €	3 %
Diag Saint-Denis-Combarnazat (1)	600 €	Reste à charge Saint-Denis-Combarnazat	300 €	1 %
Diag Saint-Priest-Bramefant (2)	1 200 €	Reste à charge Saint-Priest-Bramefant	600 €	2 %
Diag Vensat (2)	1 200 €	Reste à charge Vensat	600 €	2 %
Diag Plaine Limagne (4)	2 400 €	Reste à charge Plaine Limagne	1 200 €	4 %
		Aides publiques	15 300 €	50 %
		Département du Puy-de-Dôme	15 300 €	
		Reste à charge Plaine Limagne	1 200 €	4 %
TOTAL	30 600 €	TOTAL	30 600 €	100 %

Les maires présents sont invités à signer la convention de groupement de commande autorisant Plaine Limagne à lancer la consultation en vue de recruter un bureau d'études chargé de la réalisation des audits.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 063-200071199-20220927-CCPL_2022_110-DE

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser le président à lancer la consultation visant à recruter un bureau d'études ;
- d'autoriser le président à demander la subvention auprès du conseil départemental ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette action.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 04/10/2022
Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

